

Le modèle européen de pêche : fondateur d'un modèle global de pêche ?

RAPPORT

Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan



— FRANCE —

Terre de Pêches



SOMMAIRE

A PROPOS DE FRANCE TERRE DE PECHEES	3
AVANT-PROPOS · LES PECHEES EUROPEENNES, DES ACQUIS ET DES DEFIS	4
RESUME DES PROPOSITIONS PORTEES PAR LE RAPPORT	6
TROIS RENFORCEMENTS POUR ADAPTER LE MODELE EUROPEEN DE PECHE	6
TROIS PILIERS DE PROPOSITIONS POUR LA DURABILITE DES PECHEES DANS LE MONDE	6
1. LA CONSTRUCTION D'UN MODELE EUROPEEN DE LA PECHE ORIENTE VERS LA DURABILITE ECOLOGIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE	8
1.1. UN MODELE FONDE SUR L'EVALUATION SCIENTIFIQUE, UNE REGLEMENTATION PARTAGEE ET UNE CAPACITE DE CONTROLE	8
1.2. UN MODELE EUROPEEN DONT LE BILAN EST DEvenu POSITIF	11
2. LES NOUVEAUX DEFIS ECOLOGIQUES ET ECONOMIQUES RENCONTRES PAR LE MODELE EUROPEEN DE PECHE AVEC L'ACCELERATION DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE	17
2.1. LES MARINS-PECHEURS SONT AUJOURD'HUI AFFECTES PAR LES EFFETS DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE SUR L'OCEAN ET PAR UN ACCROISSEMENT DE LA POLLUTION TERRESTRE	18
2.2. LES MODELES ECONOMIQUES DOIVENT SE TRANSFORMER EN CONSEQUENCE ET CELA DOIT OCCASIONNER UN NOUVEAU RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PECHE	19
3. LES PRINCIPES QUE PROMeut LE MODELE EUROPEEN POUR LA DURABILITE DES ACTIVITES DE PECHE DANS LE MONDE	24
TROIS PILIERS POUR INSPIRER UN MODELE MONDIAL DE PECHE DURABLE, PROTECTEUR DE LA SOVERAINETE ALIMENTAIRE ET DES RESSOURCES	25
CONCLUSION	27



A propos de France Terre de Pêches

France Terre de Pêches est un collectif de plus de 1000 entreprises de pêche, qui emploient plus de 5500 marins-pêcheurs en mer, et nourrissent annuellement l'équivalent de 10 millions de Français. Formé en 2024 à l'initiative d'organisations de producteurs, France Terre de Pêches entend partager avec les Français les engagements et réalités des pêcheurs, et porter la voix du terrain dans le débat public.



© C.Marcilhacy / Agence Oblique pour France Terre de Pêches



AVANT-PROPOS · Les pêches européennes, des acquis et des défis

La publication en 2024 par la Food and Agriculture Organization (FAO) de son rapport *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2024 – La transformation bleue en action* a permis de mettre en avant une tendance :

Alors qu'au niveau mondial, l'état des stocks halieutiques se dégrade, ceux des zones de pêche européennes sont majoritairement exploités durablement.

Depuis l'instauration de la politique commune de pêche (PCP) en 1983, l'Union européenne a engagé un effort réglementaire soutenu visant à orienter les pratiques de pêche vers un objectif de durabilité écologique, économique, et sociale. Cet engagement s'est d'abord concrétisé par l'encadrement de la surcapacité des flottes opérant dans les eaux européennes, avant de s'élargir progressivement à des enjeux plus larges : protection de la biodiversité, adaptation au dérèglement climatique, renforcement du contrôle et de la traçabilité des activités de pêche, ainsi que soutien financier à la transition vers des pratiques plus durables.

L'élaboration de ce cadre réglementaire s'est appuyée sur plusieurs principes : une prise de décision éclairée par la mesure scientifique, une concertation étroite avec les parties prenantes de l'océan et des mers, une régionalisation des mesures de conservation lorsque cela s'avérait nécessaire, et un rôle actif des États membres pour adapter les flottes aux limites de capture autorisées.

Le résultat est une réglementation ambitieuse et pionnière en matière de durabilité, dotée de mécanismes de contrôle efficaces, et de leviers financiers incitatifs. Le bilan est positif :

79,4 % des stocks évalués dans les eaux européennes sont exploités dans des limites biologiquement viables¹ ;

Depuis 1990, le secteur de la pêche en Europe a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de plus de 50 %, tout en améliorant l'efficacité énergétique de sa production².

Pour atteindre ces résultats, l'Union européenne et les professionnels du secteur ont dû consentir à des efforts et adaptations considérables, notamment :

- l'adaptation continue de la taille des flottes aux possibilités de capture ;
- la mise en place d'aires marines protégées et d'autres mesures de conservation, avec des niveaux de mise en œuvre variables selon les États membres dans le cadre de l'objectif de 30 % d'espaces marins sous un statut de protection ;
- l'amélioration constante des pratiques de pêche ;



- et l'investissement dans des outils technologiques favorisant la traçabilité des trajets de pêche et des captures.

Des efforts continus, qui permettent de prendre conscience que la durabilité n'est pas une notion figée. En intégrant les dimensions économique, environnementale et sociale, elle évolue en permanence. Ce caractère dynamique est accentué par l'accélération du dérèglement climatique, les mutations des modèles économiques, et les évolutions sociales du métier de pêcheur. Ainsi, malgré un bilan globalement positif, de nouveaux défis émergent autour de ce concept. Ces défis peuvent engendrer des tensions ou contradictions entre réglementations, rendant nécessaire une adaptation continue du cadre de la PCP.

Depuis quarante ans, le modèle européen de pêche s'est développé autour de principes permettant souplesse et réactivité face aux enjeux contemporains. Le présent rapport propose de décrire la construction de cette politique commune de la pêche, pour mesurer le chemin parcouru et, aussi, évaluer sa capacité à répondre aux défis environnementaux majeurs auxquels l'océan et les pêches sont confrontés aujourd'hui.

À l'approche de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan, qui se tiendra à Nice en juin 2025, notre rapport propose de démontrer en quoi la politique commune de la pêche peut inspirer d'autres régions du monde dans la quête commune de durabilité des activités halieutiques. Il invite également à une réflexion collective sur les défis à venir, à relever conjointement par les institutions européennes et les acteurs de la filière, pour poursuivre les progrès engagés. Des recommandations y sont formulées afin d'encourager une harmonisation des pratiques de pêche, en Europe comme à l'échelle mondiale.

Enfin, alors qu'aux États-Unis, la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA) fait face à une réduction drastique de ses effectifs – entravant ses échanges avec ses homologues internationaux, dont l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) –, nous souhaitons rappeler l'importance d'une science indépendante, rigoureuse au service de la décision politique, économique et environnementale. Sans une recherche scientifique impartiale, libre de toute manipulation, et animée par la volonté de poser les bonnes questions, il ne peut y avoir de politique de durabilité à la fois efficace et partagée.



Résumé des propositions portées par le rapport

À l'occasion de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan, nous portons **trois propositions pour renforcer le modèle européen de pêche face aux enjeux contemporains rencontrés par la filière**, et **appelons à soutenir trois de ses piliers pour nourrir la réflexion sur un modèle mondial durable**.

Trois renforcements pour adapter le modèle européen de pêche

Renforcement 1 : faire évoluer le cadre réglementaire européen pour favoriser la modernisation de la flotte et l'aide à la construction de navires plus efficaces. Ce renouvellement des outils de production doit s'inscrire dans un double objectif de maintien de la capacité de production et de transition énergétique. Pour cela, la création de leviers techniques et financiers doit être envisagée dans les pêcheries où les modalités de gouvernance et de gestion permettent de sécuriser l'exploitation durable de la ressource.

Renforcement 2 : encourager la construction d'une planification stratégique des activités en mer qui permettent de concilier de manière harmonieuse les diverses feuilles de route concernées. Loin de s'opposer à la planification maritime, les entreprises de pêche sont au contraire engagées en faveur d'une stratégie qui concilie trois impératifs : souveraineté alimentaire, protection de l'environnement, et autonomie énergétique. C'est ainsi que sur les enjeux de défense des droits de pêche ou de planification de l'espace maritime, France Terre de Pêches plaide pour une meilleure concertation avec les différentes parties prenantes à travers la mise en place d'une instance coordinatrice de la planification maritime.

Renforcement 3 : mettre en œuvre des moyens utiles à l'application effective des règlements existants, notamment en ce qui concerne la politique environnementale de l'Union européenne et des moyens de conservation associés, dont les aires marines protégées. Ces espaces doivent être définis sur la base de connaissances et d'évaluations scientifiques solides, et leur niveau de protection adapté à la nature des écosystèmes, aux réalités économiques des filières, ainsi qu'aux besoins sociaux des territoires concernés. À l'instar de l'Agence européenne de l'Environnement³, nous appelons donc à un renforcement de l'acquisition de connaissances scientifiques en nous donnant les moyens d'améliorer la collecte de données, le suivi (*reporting*) et les méthodologies associées.

Trois piliers de propositions pour la durabilité des pêches dans le monde

Pilier 1 : soutenir massivement la mesure et l'évaluation scientifique. Celles-ci doivent permettre des mises à jour régulières des capacités de pêche en lien avec le réel. C'est à cette condition que peuvent émerger des compromis techniques entre pouvoirs publics et professionnels, et que peut s'opérer un juste équilibre entre



souveraineté alimentaire et préservation des ressources. La connaissance est ainsi un prérequis indispensable à la réussite de la mise en place d'une politique de durabilité des pêches, tant pour définir les quotas de prélèvement que pour identifier les usages compatibles au sein des aires marines protégées.

Pilier 2 : renforcer la coopération et la coordination entre administrations à toutes les échelles, pour élaborer une réponse collective face à la pollution d'origine terrestre, dont les impacts sur les écosystèmes marins sont de plus en plus marqués.

Pilier 3 : Mettre en place un système de contrôle des pêches réellement efficace. La lutte contre la pêche illégale, qui représente encore 20 % de la pêche mondiale⁴, est un impératif écologique, économique et social. Cette lutte ne peut être menée qu'à travers une action internationale concertée, condition indispensable pour faire progresser durablement la gouvernance mondiale des pêches.



Pêche à l'anchois au chalut pélagique. © H.Comte pour OP du Sud



1. La construction d'un modèle européen de la pêche orienté vers la durabilité écologique, économique et sociale

Dès le traité de Rome, les institutions européennes ont commencé à s'intéresser à la pêche, en l'envisageant initialement comme un simple prolongement de la politique agricole commune (PAC).

L'adhésion en 1973 du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark, tous trois dotés de fortes industries de pêche, a profondément modifié la donne. Elle a remis en cause le principe initial d'égalité d'accès aux ressources halieutiques dans les eaux des États membres. Afin de protéger les industries de pêche nationales, l'Union Européenne (alors Communauté économique européenne) a accordé une dérogation temporaire de dix ans, réservant à chaque flotte locale l'accès exclusif aux eaux jusqu'à 12 milles marins. En 1977, l'extension des zones économiques exclusives à 200 milles marins dans les eaux atlantiques et de la mer du Nord a rendu impérative une nouvelle gestion collective des ressources et une répartition équitable des droits de pêche entre États membres.

C'est en réponse à cette double nécessité que la politique commune de la pêche (PCP) a été adoptée en 1983, après des années de négociations complexes. L'Union européenne s'est dotée alors d'une nouvelle compétence exclusive.

Le contexte de l'époque différait profondément de celui d'aujourd'hui : les zones couvertes étaient plus restreintes, les stocks halieutiques encore abondants, les capacités de flotte étaient fortes et les questions environnementales n'émergeaient que timidement dans le débat public.

La PCP s'est ainsi d'abord construite autour d'enjeux économiques, mais sa force a été de se transformer progressivement pour intégrer des préoccupations fondamentales comme la préservation des ressources halieutiques et la protection de l'environnement. Cette évolution structurelle est essentielle à comprendre avant d'aborder la question du bilan des pêches européennes, notamment en comparaison avec d'autres régions du monde.

1.1. Un modèle fondé sur l'évaluation scientifique, une réglementation partagée et une capacité de contrôle

Dès sa création, la politique commune de la pêche a permis à l'Union européenne de bâtir, par le droit, un modèle qui s'est progressivement enrichi par l'intégration des enjeux environnementaux. Cette évolution s'est faite à travers plusieurs réformes successives.

La première version de la PCP s'est appuyée sur deux piliers essentiels : la conservation des ressources halieutiques communes et la gestion de leur



exploitation. Elle a mis en place le système des limites de capture, appelé *totaux admissibles des captures* (TAC), selon une méthode tenant compte des zones de pêche et des antériorités. En 1992, face à l'émergence du problème de surcapacité des flottes, une réforme importante a introduit la régulation de l'effort de pêche ainsi qu'une gestion pluriannuelle. L'accès aux ressources a été conditionné à un système de licences, jetant les bases d'une régulation plus fine, malgré un effet limité sur les stocks.

La réforme de 2002 a marqué une étape décisive en posant les principes d'une gestion à long terme des pêches. Des plans de reconstitution pluriannuels ont été instaurés pour les stocks se situant en deçà des seuils biologiques de sécurité. Cette nouvelle approche a permis d'articuler les objectifs de préservation des ressources avec ceux de stabilité économique pour les pêcheurs, en révisant par exemple les politiques d'aides à la construction de navires et en incitant les États à adapter leurs capacités de pêche. Par ailleurs, cette réforme a introduit les conseils consultatifs régionaux, instruments de concertation associant les parties prenantes à l'élaboration des stratégies de gestion des pêches.

La réforme de 2013 a renforcé cette dynamique en faisant de la durabilité écologique, économique et sociale un objectif central. Elle a fixé l'ambition d'exploiter tous les stocks à des niveaux durables, en s'appuyant sur des plans de gestion par pêcherie et par bassin maritime, dotés d'objectifs mesurables. L'introduction de l'obligation de débarquement de toutes les captures a visé à limiter le gaspillage, tandis que la régionalisation accrue de la prise de décision a permis une meilleure adaptation des mesures aux spécificités locales. Cette orientation s'est approfondie en 2023 avec l'intégration de technologies numériques pour moderniser le contrôle des activités de pêche.

Ainsi, la PCP a permis de faire émerger un modèle européen de pêche d'abord centré sur la performance économique, puis qui a abordé progressivement la durabilité de la ressource, la régulation des capacités et le renforcement du contrôle.

Une politique appuyée par des dispositifs complémentaires

Ce modèle a été renforcé par la mise en place d'outils réglementaires (taille minimale des captures, taille des mailles des filets, etc.) et financiers complémentaires (fonds européens pour la pêche).

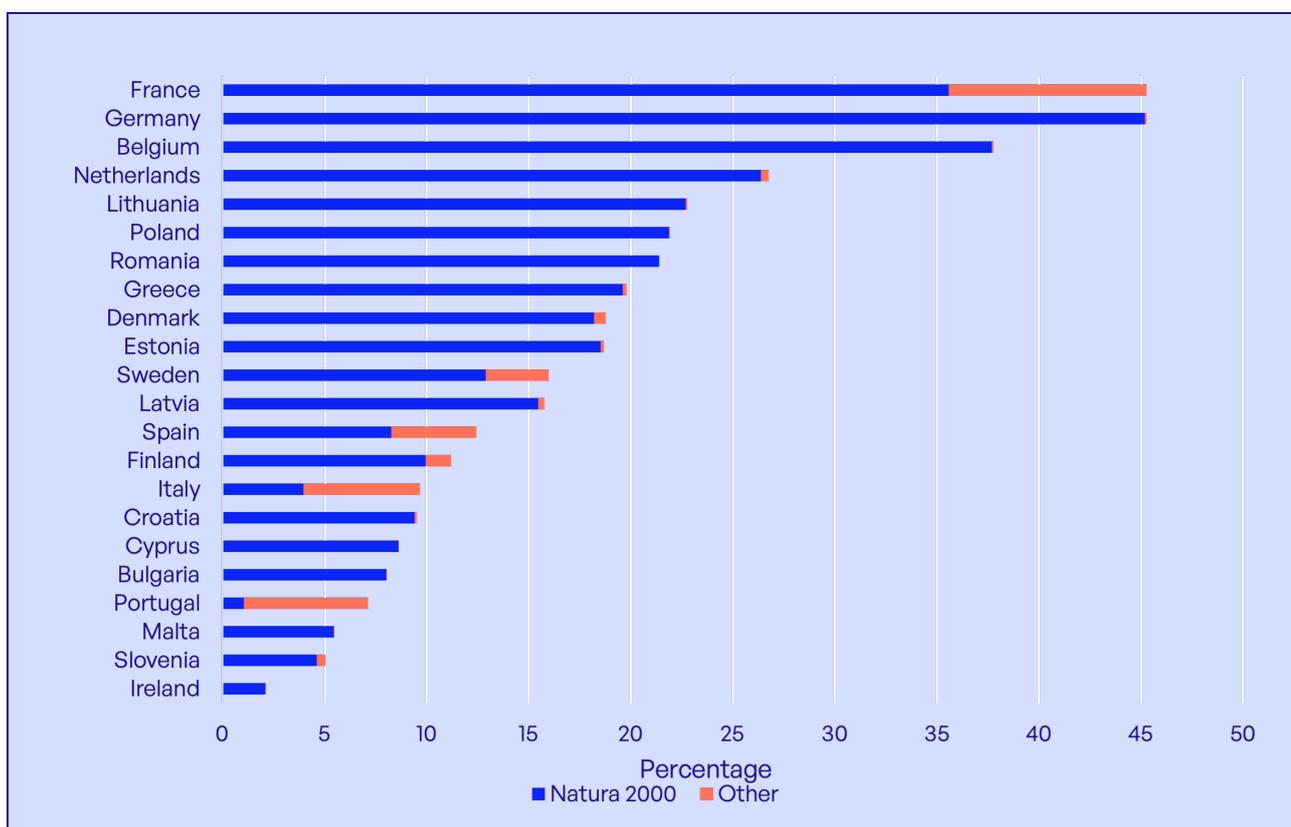
Parallèlement, la PCP a intégré les objectifs des politiques environnementales de l'UE, que l'on retrouve sur deux directives fondamentales : la directive « Habitats » de 1992, imposant la protection des habitats naturels et des espèces menacées, et la directive « Oiseaux » (1979, révisée en 2009), dédiée à la sauvegarde des populations d'oiseaux sauvages, notamment sur les littoraux. Ces directives sont notamment à l'origine du réseau de sites « Natura 2000 » qui constituent l'une des catégories



d'aires marines protégées (AMP) et visent à concilier protection de la biodiversité et exploitation durable des ressources.

Les directives-cadres « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) et « eau » (DCE), adoptées respectivement en 2000 et 2008, complètent ce dispositif en organisant l'évaluation des activités compatibles avec les objectifs de protection de l'Océan. Si les AMP n'excluent pas nécessairement les activités économiques comme la pêche ou le tourisme, elles fixent des conditions pour les encadrer et les rendre compatibles avec la préservation des écosystèmes marins et des habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'Union s'est fixée pour objectif d'apporter une protection juridique à un minimum de 30 % de ses espaces marins d'ici 2030, tout en laissant aux États membres le soin de déterminer les mesures de conservation appropriées.

Figure 1. Couverture des aires marines protégées par les États membres de l'Union européenne en 2022⁵



En parallèle, l'Union européenne a renforcé son cadre réglementaire pour organiser le contrôle et la traçabilité des activités de pêche. Le règlement de 2009, révisé en 2023, établit un régime communautaire de contrôle, incluant des obligations de déclaration, des systèmes de licences, des mécanismes de surveillance et des sanctions. Un autre règlement, consacré à la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), met en place un système de certification des captures visant à interdire l'importation de produits issus de pratiques illégales.



Enfin, la PCP s'appuie sur un volet financier structurant. Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), doté de plus de six milliards d'euros pour la période 2021-2027, soutient la transition vers une pêche durable. Il vise à assurer la sécurité alimentaire par un approvisionnement stable en produits de la mer, à contribuer à la croissance d'une économie bleue durable, et à renforcer la protection des milieux marins, envisageant ainsi la pêche selon ses facettes nourricières, économiques et environnementales.

Vers un modèle durable, équilibré et en constante amélioration

Le modèle européen de la pêche repose aujourd'hui sur une approche écosystémique, fondée sur l'évaluation scientifique, la concertation avec les acteurs concernés, et une réglementation progressive et adaptée. Il ambitionne une durabilité qui soit à la fois écologique, économique et sociale. Bien qu'imparfait et encore perfectible, ce modèle s'est enrichi au fil des décennies, tirant parti des apports de la science, de la technique et des expériences de terrain pour poursuivre son amélioration continue.

1.2. Un modèle européen dont le bilan est devenu positif

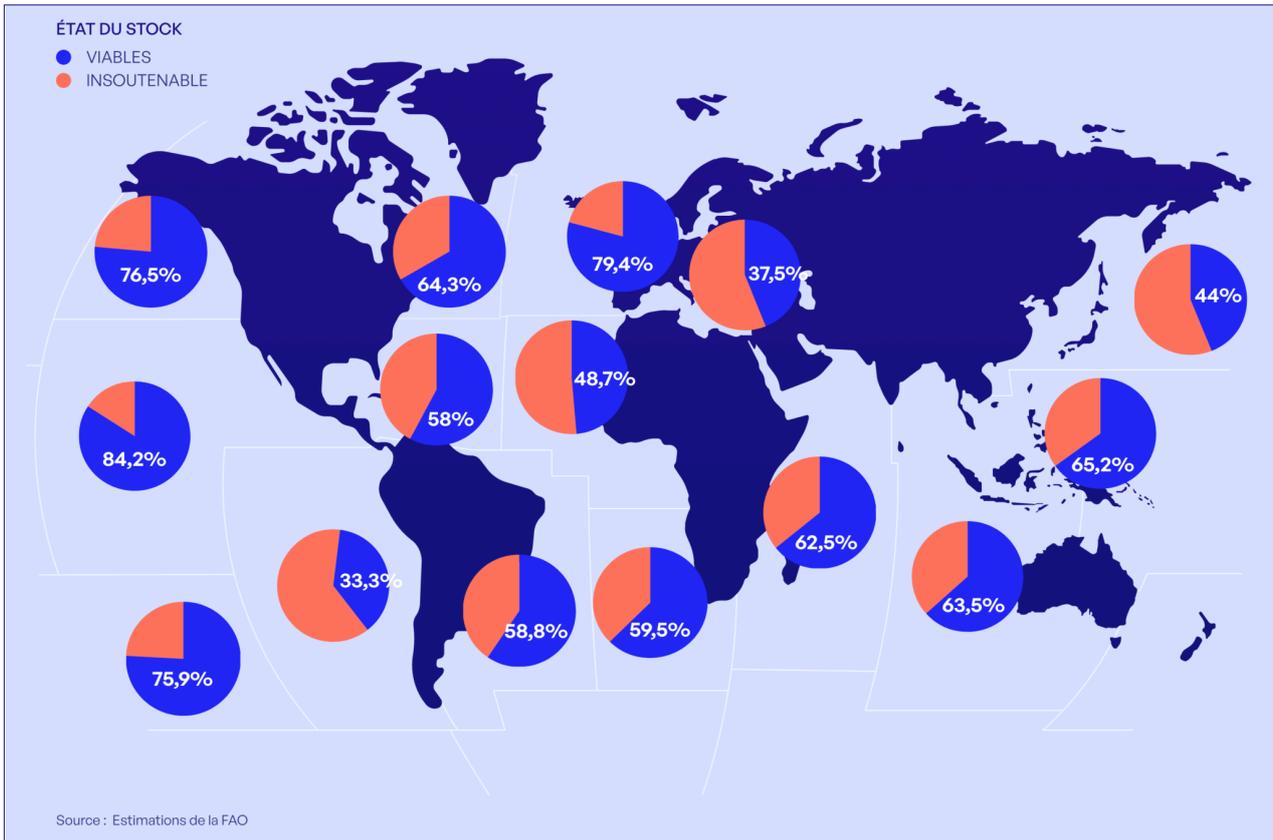
Depuis sa création en 1983, la politique commune de la pêche a permis à l'Union européenne de structurer un modèle reposant sur une triple exigence de durabilité : écologique, économique et sociale. Ce cadre réglementaire, fondé sur la science et la concertation, a contribué à faire émerger une pêche européenne qui, tout en poursuivant sa transformation, peut aujourd'hui être considérée comme l'une des plus durables au monde.

Ce constat est confirmé par le rapport *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2024 – La transformation bleue en action* de la Food and Agriculture Organization (FAO). L'organisation y met en lumière les résultats positifs obtenus par la pêche européenne, notamment en matière de gestion des stocks halieutiques. **Alors que la tendance mondiale est à la dégradation, avec une diminution de la part des stocks exploités à des niveaux biologiquement viables – tombée à 62,3 % en 2021, soit une baisse de 2,3 points depuis 2019 –, les zones de pêche européennes présentent des indicateurs nettement plus favorables.**

En effet, l'Atlantique Nord-Est, qui comprend une part significative des eaux européennes, affichait en 2021 un taux de 79,4 % de stocks évalués comme étant exploités dans des limites biologiquement viables, contre 68,6 % en 2017. Ce taux, le deuxième plus élevé parmi les grandes zones de pêche définies par la FAO, témoigne de l'efficacité des politiques de gestion mises en œuvre. Il illustre également une dynamique claire de reconstitution de plusieurs stocks importants.



Figure 2. Pourcentage de stocks halieutiques se situant à un niveau biologiquement viable ou insoutenable, par grande zone de pêche de la FAO, 2021⁶



Note : Les pourcentages chiffrés représentent la proportion de stocks viables.

Un autre indicateur marquant de la performance du modèle européen réside dans son engagement contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)⁷, qui continue de représenter environ 20 % des captures mondiales, avec des conséquences environnementales, économiques et sociales considérables. Sur ce sujet, devenu l'un des axes centraux de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC), l'Europe figure parmi les rares régions du monde à pouvoir se prévaloir d'une application complète des instruments internationaux de lutte contre la pêche INN par l'ensemble de ses États membres, au même titre que l'Amérique du Nord. L'Union européenne est par ailleurs signataire de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port (PSMA) – premier instrument juridiquement contraignant ciblant spécifiquement ce type de pêche – qu'elle a intégré à son droit dès 2010. À travers cet engagement collectif, les 27 États membres de l'Union agissent comme une force motrice dans la lutte mondiale contre la pêche illégale⁸.

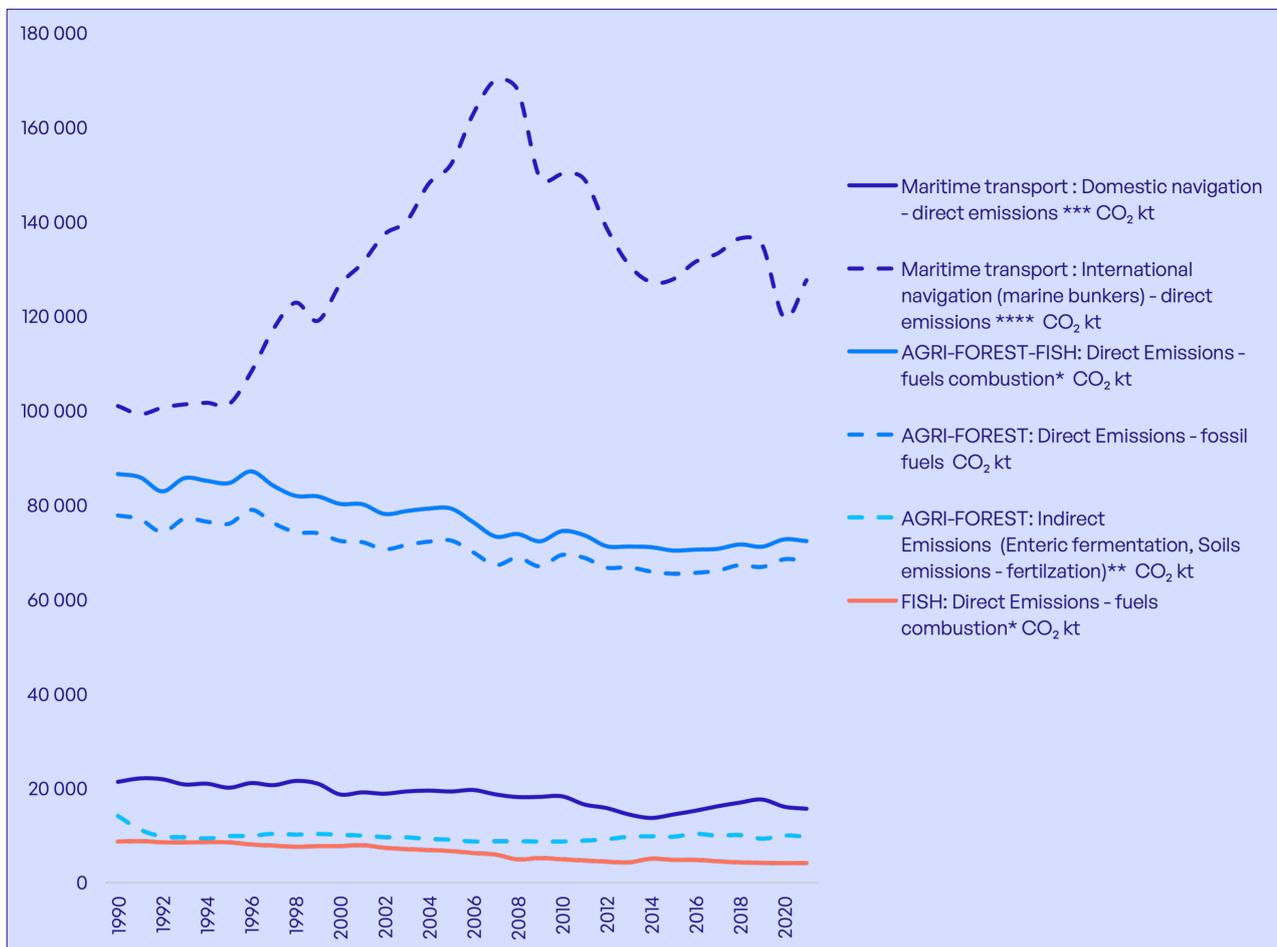
Outre la gestion des ressources et le contrôle des pratiques, la pêche européenne s'est également engagée dans la réduction de son empreinte carbone, au point d'être aujourd'hui l'un des secteurs les moins émetteurs en Europe. L'activité de pêche au sein de l'UE génère en effet près de 30 fois moins de CO₂ que le transport maritime et 16 fois moins que le secteur agricole⁹. Cette empreinte carbone est plus



faible comparée à d'autres protéines animales, car les poissons sauvages n'ont pas besoin de terres, de nourriture artificielle, d'eau, d'antibiotiques, de pesticides, ni d'être élevés en cage¹⁰.

Entre 1990 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre du secteur de la pêche ont diminué de plus de moitié (-52 %) et celui-ci a renforcé l'efficacité énergétique de sa production¹¹. Les émissions de CO₂ de l'ensemble du secteur des pêches européennes sont passées de 8,8 kt de CO₂ par an en 1990 à 4,2 kt de CO₂ par an en 2021 (Royaume-Uni inclus)¹². En considérant uniquement les États membres de l'UE27, la baisse atteint 52,7 % sur la même période. Ce progrès environnemental remarquable positionne la pêche comme l'un des rares secteurs économiques européens en voie d'atteindre, à l'horizon 2030, l'objectif de 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre inscrit dans l'engagement climatique de l'Union auprès des Nations Unies. Cette performance est d'autant plus notable qu'elle ne résulte pas uniquement d'une diminution de la flotte — bien que cette variable joue un rôle certain —, mais aussi d'une amélioration continue de l'efficacité énergétique des navires.

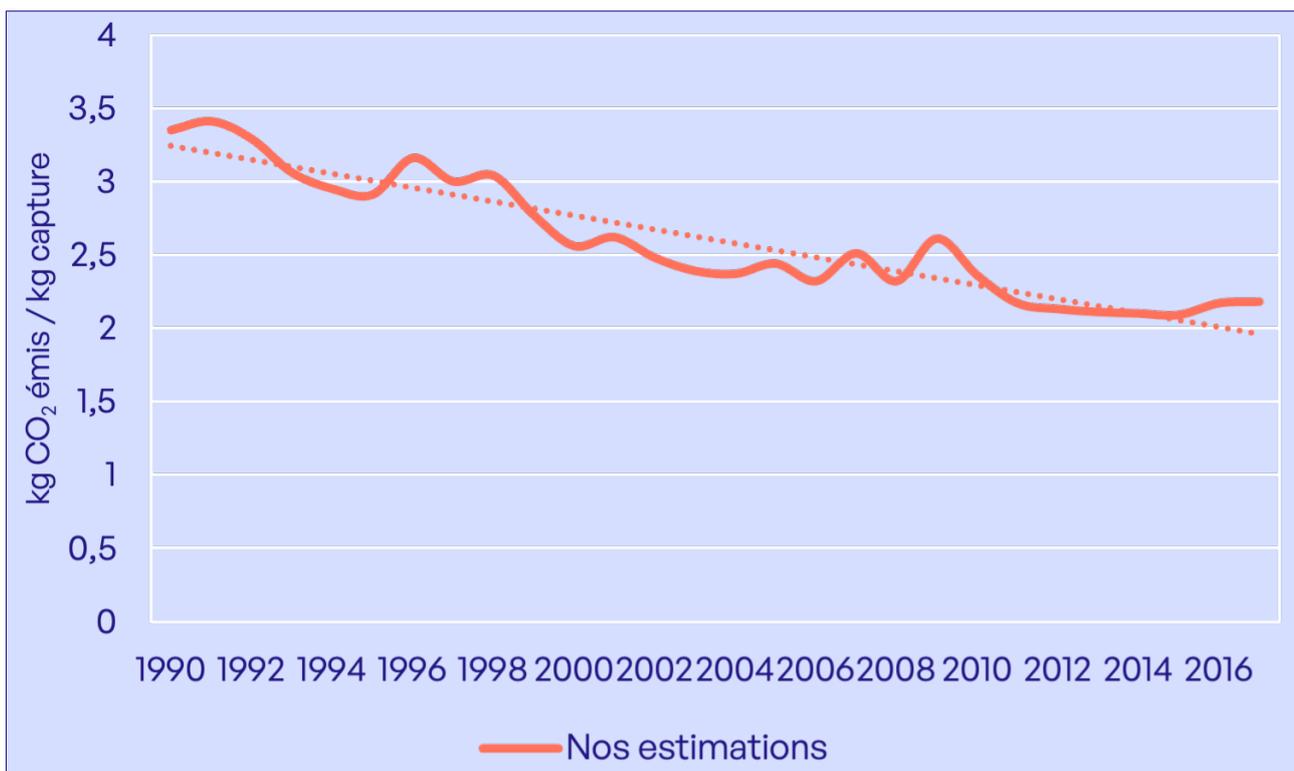
Figure 3. Évolution des émissions de CO₂ depuis 1990 pour les secteurs transport maritime, agricole, forestier, et pêche de l'Union européenne¹³





Une étude conduite en France dans le cadre du projet GESPECHE¹⁴ a illustré cette dynamique en démontrant une nette amélioration de l'intensité énergétique de la flotte hexagonale. Corollaire de l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires de pêche, le ratio quantité de CO₂ émis / quantité de captures obtenues par la flotte de pêche française a sensiblement diminué depuis 1990. D'après cette étude, environ 3,35 kg de CO₂ étaient émis par kg de capture en début de période (moyenne 1990-1992) contre 2,15 kg de CO₂ émis par kg de capture dans la période récente (moyenne 2015-2017), soit une diminution de 36 %¹⁵ (figure 4).

Figure 4. Évolution de l'empreinte carbone (kg de CO₂ émis par kg de capture) pour le secteur de la pêche (secteur capture uniquement) en métropole.



Source : Rapport final du projet GESPECHE (2020), « Étude sur les émissions de gaz à effet de serre par la flotte de pêche française », p.22.

Ces évolutions convergentes — meilleure gestion des stocks, lutte active contre la pêche illégale, amélioration de l'empreinte carbone — attestent que la pêche européenne a su se transformer en profondeur pour devenir un modèle résolument orienté vers la durabilité. Elle s'affirme désormais comme l'un des secteurs pionniers de la transition écologique à l'échelle continentale.



Focus France : une filière nourricière et responsable

Avec 6 220 navires et près de 12 500 emplois, les entreprises de pêche en France contribuent largement à une filière qui génère un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros (dont 843 millions pour la seule pêche fraîche et congelée)¹⁶.

En 2023, dans une soixantaine de ports de pêche et 34 halles à marée, ce sont en effet 439 000 tonnes de poissons et crustacés qui ont été débarquées par les navires français¹⁷. Par leur activité, les entreprises de pêche alimentent en produits près de 280 entreprises de mareyage pour un total de 5 950 emplois environ, auxquels s'ajoutent 9 700 autres employés par 4 450 entreprises de poissonneries et 14 750 employés dans 217 entreprises de transformation¹⁸. Toute une filière qui, exportatrice, œuvre ainsi pour la même fonction essentielle : nourrir les populations.

La pêche française se caractérise par sa diversité : plus de 330 espèces de poissons, crustacés et mollusques sont débarquées et commercialisées en France hexagonale et une cinquantaine de ces espèces représentent 95 % des débarquements totaux¹⁹.

À l'instar de la pêche européenne, la pêche française est respectueuse de la ressource. Les stocks de poissons pêchés durablement n'ont cessé de s'accroître : 58 % des quantités totales débarquées en France hexagonale en 2023 proviennent de populations exploitées durablement²⁰.

Le nombre de stocks surpêchés dans les débarquements a connu une baisse continue depuis 2010, atteignant 18,8 % en 2023, contre 29 % en 2010. Enfin, les catégories de stocks « effondrés » et « surpêchés et dégradés » ne représentaient plus que 2,5 % des stocks en 2023, contre près de 10 % en 2022 et 22 % en 2000²¹.

L'existence d'un modèle européen de pêche

Un véritable modèle européen de pêche s'est progressivement affirmé depuis l'adoption de la politique commune de la pêche en 1983. Initialement centré sur des objectifs économiques, il a peu à peu évolué vers une approche intégrée fondée sur la durabilité écologique, économique et sociale. Cette transformation s'est traduite par un renforcement continu du cadre juridique et des mécanismes de gestion, permettant aujourd'hui à l'Union européenne de s'inscrire dans une dynamique de reconstitution des stocks halieutiques, de réduction de l'empreinte carbone de ses activités et de transition énergétique, dans un contexte mondial marqué par la dégradation croissante des ressources. Ce modèle, en constante adaptation, doit désormais relever de nouveaux défis pour consolider les acquis et poursuivre l'amélioration de ses pratiques.



A bord d'un fileyeur, dans le golfe de Gascogne. © C.Marilhac / Agence Oblique pour France Terre de Pêches



2. Les nouveaux défis écologiques et économiques rencontrés par le modèle européen de pêche avec l'accélération du dérèglement climatique

Alors que le modèle européen de pêche a su adapter ses réglementations aux problématiques liées à la gestion durable des ressources halieutiques, puis à la nécessité de mieux préserver la biodiversité face aux effets du dérèglement climatique, il se trouve désormais confronté à une nouvelle série de défis.

Ceux-ci s'inscrivent principalement dans le contexte de l'accélération des effets du dérèglement climatique sur les écosystèmes marins et sur les ressources halieutiques, avec des conséquences directes sur les conditions d'exercice du métier de pêcheur.

À cet égard, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a identifié plusieurs effets majeurs du dérèglement climatique et de son intensification sur l'océan²² :

- Il contribue à la baisse du potentiel maximal de capture des pêcheries, indépendamment des problèmes de surcapacité de pêche qui pourraient encore exister²³ ;
- Il provoque une diminution des stocks ainsi qu'un déplacement vers les pôles de nombreuses espèces marines²⁴ ;
- Il entraîne une diminution de la biomasse totale des populations marines, de leur production et du potentiel de capture, tout en modifiant la composition des espèces. Ce phénomène est attendu, selon les projections, dans tous les écosystèmes océaniques au cours du XXI^e siècle, quels que soient les scénarios d'émissions envisagés²⁵ ;

Ces évolutions sont la conséquence combinée du réchauffement des eaux et de l'acidification de l'océan, et elles soulèvent des enjeux majeurs pour la pérennité des ressources halieutiques. Elles se traduisent notamment par des modifications de comportements, de répartitions spatiales et de dynamiques migratoires des espèces.

Ces changements biologiques affectent directement la distribution, l'abondance et le potentiel de capture des espèces exploitées, avec des répercussions importantes sur la sécurité alimentaire, l'organisation économique et la gouvernance de l'océan.

Ils créent ainsi, pour les pêcheries européennes, de nouveaux enjeux qui entrent parfois en tension avec les leviers ayant permis au modèle européen de s'orienter vers une pêche durable. Ils soulignent également la nécessité d'adapter les modèles économiques des filières pêche à ces nouvelles réalités.



2.1. Les marins-pêcheurs sont aujourd'hui affectés par les effets du dérèglement climatique sur l'océan et par un accroissement de la pollution terrestre

Les pêcheurs sont désormais en première ligne face aux conséquences du réchauffement climatique, dont l'impact sur la ressource ne cesse de croître.

Les stocks d'espèces sont affectés de manière différenciée selon leurs caractéristiques biologiques. **Plusieurs phénomènes se sont accélérés ces dernières années, fragilisant à la fois la ressource et la stabilité des filières pêche européennes.**

Le stock de certaines espèces décline, car leurs cycles de reproduction sont perturbés. Plus courts ou irréguliers, ils nuisent au renouvellement naturel des populations. Parallèlement, on observe un ralentissement du recrutement, avec une diminution marquée de la présence de juvéniles chez certaines espèces. En France, en 2023, près de 31 % des volumes de poissons débarqués provenaient de populations dont le recrutement est en baisse contre seulement 20 % issus de populations en croissance²⁶.

Par ailleurs, des espèces voient leur taille diminuer en raison des modifications des conditions en mer, ce qui restreint les volumes exploitables et complique leur commercialisation. Le hareng de mer du Nord est un bon exemple de poisson pêché à des niveaux durables, mais dont le nombre de juvéniles diminue ces dernières années, possiblement du fait du changement climatique.

À cela s'ajoute une modification des aires de répartition des espèces. Le réchauffement des eaux pousse certaines d'entre elles à migrer vers des zones plus tempérées, souvent au nord. Le cabillaud illustre ce phénomène : il a quasiment disparu du sud de la mer du Nord, migrant vers les eaux norvégiennes plus froides. Ce déplacement entraîne un déséquilibre dans les modalités de gestion, avec une augmentation non proportionnée des quotas au nord et des mesures de sauvegarde au sud, contraignantes pour les pêcheurs alors que cette disparition naturelle n'est pas liée à une pression de pêche.

Ces bouleversements ne découlent pas directement de l'activité de pêche, mais résultent d'un cumul de pressions anthropiques et climatiques.

Le déclin global de la biodiversité à terre comme en mer est ainsi alimenté par des facteurs multiples. **Selon le Rapport spécial du GIEC sur l'Océan et la Cryosphère publié en 2020,²⁷ les écosystèmes côtiers sont affectés par un excès de nutriments provenant de l'agriculture, des eaux usées ou de la surexploitation touristique dans les estuaires et zones côtières.** Cette



surcharge favorise la prolifération d'algues qui, en se décomposant, consomment l'oxygène de l'eau, provoquant un phénomène de désoxygénation nocif pour de nombreuses espèces marines, y compris parmi les poissons, réduisant leurs habitats disponibles (notamment pour se reproduire – recrutement) et modifiant leur répartition.

En parallèle, les polluants et contaminants issus des activités terrestres – transportés par les rivières, le ruissellement ou les dépôts atmosphériques – altèrent la qualité de l'eau, et dégradent la santé des écosystèmes marins. À cela s'ajoute la pollution par le plastique, dont l'ingestion par les organismes marins est un problème à présent reconnu pour ses conséquences sur la santé et la survie des écosystèmes.

L'océan subit donc une accumulation de stress aux origines multiples : à la fois les effets directs du changement climatique (acidification, réchauffement des eaux) et les pollutions d'origine terrestre, qui s'ajoutent aux pressions existantes. Ce stress global compromet la reconstitution de certains stocks, limite l'efficacité des mesures environnementales mises en place par les pêcheurs et nuit, plus largement, à la productivité des pêches européennes.

Dans ce contexte, il devient essentiel de renforcer la coordination entre tous les acteurs économiques, les administrations et les institutions, afin de développer des réponses collectives à la hauteur des enjeux. Pour les marins-pêcheurs, dont l'océan est à la fois un outil de travail, une source de revenus et un lieu de passion, ces mutations sont vécues de manière directe et concrète. C'est pourquoi ils s'impliquent activement dans les échanges avec les scientifiques et coopèrent étroitement avec les institutions européennes, les autorités nationales et les collectivités locales pour contribuer à la préservation des milieux marins.

Mais au-delà des seuls aspects environnementaux, ces bouleversements ont aussi des effets tangibles sur le fonctionnement économique des filières pêche. Il est donc nécessaire d'en tenir compte pour consolider la durabilité des activités.

2.2. Les modèles économiques doivent se transformer en conséquence et cela doit occasionner un nouveau renforcement de la politique commune de la pêche

Le dérèglement climatique, combiné aux évolutions géopolitiques récentes, bouleverse en profondeur les modèles économiques et énergétiques sur lesquels repose la pêche européenne. Depuis plusieurs années, le potentiel de la filière est contraint par une succession de crises majeures qui affaiblissent les entreprises de pêche. Le Brexit a marqué une première rupture dont les conséquences ne sont pas encore stabilisées, en particulier à l'approche de l'échéance de 2026. La crise sanitaire du Covid-19 a ensuite fortement désorganisé les chaînes d'approvisionnement. Puis, la guerre en Ukraine a provoqué une envolée des prix de



l'énergie et des matériaux de construction (acier), qui a fragilisé une flotte encore largement dépendante aux carburants fossiles. À cela s'ajoute une concurrence accrue autour de la planification maritime, rendant les espaces maritimes plus disputés que jamais.

Parmi ces crises, la hausse du coût de l'énergie constitue l'un des chocs les plus significatifs. **Avec un âge moyen des navires de 31,5 ans (mesure réalisée en juillet 2021)²⁸, l'énergie est le deuxième poste de coûts de la flotte de pêche de l'UE (après les salaires)²⁹.**

En 2022, la hausse des prix du carburant a atteint 26 %, entraînant une perte estimée à 185 millions d'euros pour la flotte européenne, soit 16 % du bénéfice brut de l'année 2020, pour une simple augmentation de 10 centimes d'euros par litre. En 2021 et 2022, de nombreux navires sont ainsi restés à quai, contraignant le secteur à solliciter un soutien financier pour faire face à l'impossibilité de couvrir ses coûts opérationnels³⁰.

Le besoin de renouvellement de la flotte se heurte néanmoins à des contradictions importantes dans le fonctionnement des aides européennes. Les entreprises doivent investir dans des technologies moins carbonées pour réduire leur dépendance aux énergies fossiles et réussir la transition énergétique. Or, ces technologies sont coûteuses et nécessitent des investissements importants, dont le risque lié à l'innovation n'est pas maîtrisable. Dans le même temps, les soutiens européens sont souvent conditionnés à l'atteinte d'objectifs de reconstitution des ressources à l'échelle régionale. Or, ces objectifs deviennent de plus en plus difficilement atteignables, non pas du fait d'une surcapacité de pêche – aujourd'hui largement résorbée – mais en raison des effets du dérèglement climatique sur les écosystèmes marins.

Ce paradoxe freine la transition. **Les aides, pensées pour favoriser une pêche durable, contribuent en réalité à maintenir à flot des navires vétustes, plus polluants, et dont la rentabilité est en déclin.** Pour beaucoup d'entreprises de pêche, le navire devient un facteur de perte de chiffre d'affaires plutôt qu'un outil de production, limitant d'autant plus la capacité d'investissement.

Le renouvellement des navires représente également une charge financière considérable. Les coûts actuels d'investissement dans la construction d'un navire neuf varient fortement en fonction du niveau de sophistication des navires, mais se situent généralement entre 100 000 et 160 000 euros par mètre de longueur. **En prenant pour référence les 11 073 navires de plus de 12 mètres actifs en 2019, d'une longueur moyenne de 20,21 mètres, le coût global du renouvellement de cette flotte européenne est estimé à minima entre 22 et 36 milliards d'euros.**

À cette contrainte économique s'ajoute une difficulté technologique. À ce jour, il n'existe aucune solution de rupture adaptée à la taille et à la diversité des navires de pêche. Les innovations existantes sont conçues pour la flotte de commerce, avec



des gabarits et des besoins très éloignés de ceux des entreprises de pêche. Leur intégration nécessite des adaptations lourdes, tant sur les navires que dans les infrastructures portuaires. De plus, ces nouvelles technologies, plus volumineuses, réduisent la capacité de stockage des captures à bord, et supposent d'augmenter la taille des navires, ce qui entre en contradiction avec les règlements européens tels qu'ils sont rédigés aujourd'hui, alors même que les captures sont encadrées par des totaux admissibles de capture (TAC) et des mesures techniques.

Cet enjeu de la modernisation des navires, défi technologique et économique qui se trouve aussi intrinsèquement mêlé aux enjeux créés par le dérèglement climatique, est le prochain défi des filières pêche en Europe. Il est d'autant plus crucial qu'il est aussi social. Le renouvellement de la flotte est une condition indispensable à l'amélioration des conditions de travail, dans un contexte où la transmission du métier de marin-pêcheur devient de plus en plus difficile.

En France, à flotte constante, il manquerait chaque année entre 400 et 700 marins, et l'âge moyen des professionnels est désormais de 41 ans³¹.

Ces difficultés de renouvellement générationnel, communes à de nombreux pays européens, s'expliquent par la pénibilité du métier, l'incertitude que le changement climatique fait peser sur la filière, et l'impossibilité de proposer des conditions de vie à bord compatibles avec les attentes des nouvelles générations.

Face à cette convergence d'enjeux écologiques, économiques et sociaux — acidification des mers, déplacement des espèces, pollution terrestre, nécessité de décarbonation, concurrence pour l'espace maritime, difficultés à assurer la relève —, un renforcement de la politique commune de la pêche s'impose.

Le premier axe de ce renforcement concerne les conditions de soutien au renouvellement des navires. Il est impératif de faire évoluer le cadre réglementaire européen pour favoriser la modernisation de la flotte et l'aide à la construction de navires plus efficaces. Ce renouvellement des outils de production doit s'inscrire dans un double objectif de maintien de la capacité de production et de transition énergétique. Pour cela, la création de leviers techniques et financiers doit être envisagée dans les pêcheries où les modalités de gouvernance et de gestion permettent de sécuriser l'exploitation durable de la ressource.

Un deuxième renforcement structurant réside dans la construction d'une planification stratégique des activités en mer qui permettent de concilier de manière harmonieuse les diverses feuilles de route concernées. Loin de s'opposer à la planification maritime, les entreprises de pêche sont au contraire engagées en faveur d'une stratégie qui concilie trois impératifs : souveraineté alimentaire, protection de l'environnement, et autonomie énergétique. C'est ainsi que sur les enjeux de défense des droits de pêche ou de planification de l'espace maritime, France Terre de Pêches plaide pour une meilleure concertation avec les différentes



parties prenantes à travers la mise en place d'une instance coordinatrice de la planification maritime.

Enfin, **un troisième pilier du renforcement** réside dans la mise en œuvre des moyens utiles à l'application effective des règlements existants, notamment en ce qui concerne la politique environnementale de l'UE et des moyens de conservation associés, dont les aires marines protégées. Ces espaces doivent être définis sur la base de connaissances et d'évaluations scientifiques solides, et leur niveau de protection adapté à la nature des écosystèmes, aux réalités économiques des filières, ainsi qu'aux besoins sociaux des territoires concernés. À l'instar de l'Agence européenne de l'Environnement³², nous appelons donc à un renforcement de l'acquisition de connaissances scientifiques en nous donnant les moyens d'améliorer la collecte de données, le suivi (*reporting*) et les méthodologies associées.

Une accélération du dérèglement climatique qui transforme les enjeux des entreprises de pêches et des réglementations

Face à l'accélération du dérèglement climatique, qui transforme les règles du jeu pour les entreprises de pêche comme pour les politiques publiques, le modèle européen se retrouve une nouvelle fois confronté à l'impératif d'adaptation. Fort de son socle réglementaire et de sa capacité à évoluer, il reste en position de relever ces nouveaux défis – et peut, ce faisant, continuer à servir de référence à l'échelle mondiale.



Pêche à la légine à bord d'un palangrier dans l'océan glacé des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF). © Cap Bourbon



3. Les principes que promeut le modèle européen pour la durabilité des activités de pêche dans le monde

Le développement durable, concept défini en 1987 au sein du rapport *Notre avenir à tous* présidé par Gro Harlem Brundtland, se conçoit comme « *un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*³³ ». Il repose sur trois dimensions fondamentales — environnementale, sociale et économique, qui évoluent en permanence. Cette nature mouvante exige du développement durable une capacité d'adaptation constante.

C'est précisément cette faculté d'adaptation qui constitue la force du modèle européen de pêche. Dès la révision de la politique commune de la pêche (PCP) en 1993 — survenue peu après l'adoption de la directive « Habitats » —, l'Union européenne a su faire évoluer son cadre pour intégrer pleinement les enjeux du développement durable. Depuis lors, elle a construit une approche globale fondée sur l'évaluation scientifique, le dialogue entre toutes les parties prenantes, et une gouvernance concertée de l'océan et des zones maritimes. Cette orientation vise à promouvoir une pêche durable, aussi bien sur le plan écologique, qu'économique et social.

Cette stratégie anticipait déjà les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies en 2016. L'ODD n° 14, en particulier, concerne la vie aquatique marine et appelle à conserver et exploiter de manière durable l'océan et les ressources marines, en promouvant notamment une meilleure réglementation des pêches, la fin des subventions contribuant à la surcapacité, ou encore la préservation des pratiques durables. L'Union européenne a non seulement intégré ces objectifs à sa politique, mais a également poursuivi le développement de ses propres instruments.

Ainsi, comme l'a relevé le projet de recherche SCEDUR lancé en 2020 par l'IFREMER, l'Union européenne a renforcé ses outils de soutien à la durabilité³⁴. Elle a notamment accru les mesures de gestion globales dans la PCP, en s'appuyant sur l'expertise du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM), et a adopté en 2014 une directive de planification de l'espace maritime, qui prend en compte la protection de l'environnement à travers l'identification des impacts de chaque acteur.

Aujourd'hui, à l'heure où le dérèglement climatique bouleverse les équilibres économiques des pêches, les principes qui fondent le modèle européen de pêche peuvent, selon nous, inspirer utilement la transition des pêches mondiales vers la durabilité.



Trois piliers pour inspirer un modèle mondial de pêche durable, protecteur de la souveraineté alimentaire et des ressources

Le modèle européen de pêche repose sur plusieurs principes structurants : une volonté affirmée d'être à l'avant-garde du développement durable, l'appui constant sur l'évaluation scientifique, une gouvernance délibérative permettant de concilier durabilité écologique, économique et sociale des activités de pêche, un contrôle rigoureux des activités de pêche – y compris la lutte contre la pêche INN, ainsi qu'un fonds de soutien pour accompagner les nécessaires transitions.

La Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan est une opportunité stratégique pour valoriser ces fondements. Fruit d'un long travail européen mêlant sciences, dialogue social et volonté politique, ces principes ont prouvé leur efficacité et leur capacité à s'ancrer dans des cadres consensuels. À ce titre, ils sont pleinement compatibles avec les orientations promues depuis 1995 par la Food and Agriculture Organization (FAO) dans son *Code de conduite pour une pêche responsable*, et avec l'approche écosystémique qu'elle encourage depuis le Sommet de Johannesburg en 2002.

À travers les principes fondateurs du modèle européen, un cadre global pour une pêche durable pourrait être renforcé, autour de grands objectifs : souveraineté alimentaire mondiale, durabilité des ressources, sécurité des pratiques et résilience face au dérèglement climatique. Trois piliers peuvent structurer cette démarche :

- **Le premier pilier** consiste à soutenir massivement la mesure et l'évaluation scientifique. Celles-ci doivent permettre des mises à jour régulières des capacités de pêche en lien avec le réel. C'est à cette condition que peuvent émerger des compromis techniques entre pouvoirs publics et professionnels, et que peut s'opérer un juste équilibre entre souveraineté alimentaire et préservation des ressources. La connaissance est ainsi un prérequis indispensable à la réussite de la mise en place d'une politique de durabilité des pêches, tant pour définir les quotas de prélèvement que pour identifier les usages compatibles au sein des aires marines protégées.
- **Le deuxième pilier** appelle à renforcer la coopération et la coordination entre administrations à toutes les échelles, pour élaborer une réponse collective face à la pollution d'origine terrestre, dont les impacts sur les écosystèmes marins sont de plus en plus marqués.
- **Le troisième pilier** vise la mise en place d'un système de contrôle des pêches réellement efficace. La lutte contre la pêche illégale, qui représente encore 20 % de la pêche mondiale³⁵, est un impératif écologique, économique et social. Cette lutte ne peut être menée qu'à travers une action



internationale concertée, condition indispensable pour faire progresser durablement la gouvernance mondiale des pêches.



© C.Marcilhacy / Agence Oblique pour France Terre de Pêches



Conclusion

Le modèle de pêche européen, par sa capacité à organiser des activités de pêche durables entre plusieurs pays aux pratiques diverses, et aux enjeux écologiques, économiques et sociaux différents, est un laboratoire de l'élaboration d'une pêche durable.

Alors que la durabilité des pêches partout dans le monde n'est pas encore acquise, nous croyons que ce retour sur la construction de la politique commune de la pêche offre la démonstration convaincante que la durabilité peut être trouvée de manière consensuelle, lorsqu'elle se fonde :

- Sur l'évaluation scientifique,
- La construction consensuelle de réglementations en mesure de tenir compte de l'ensemble des enjeux des parties prenantes de l'océan,
- Le soutien à la transition des pêches,
- Et le développement de moyens de contrôle.

Ces principes sont la clé pour la construction de politiques de durabilité des activités de pêches qui tiennent compte des évolutions du terrain, et sont en mesure de s'y adapter. À ce titre, la politique commune de la pêche doit aujourd'hui faire face à de nouveaux enjeux de renouvellement des flottes de navires, de meilleure coordination entre ses façades maritimes, d'application du droit qu'elle édicte.

Mais ces adaptations à apporter ne remettent pas en cause ses piliers, et elles visent, au contraire, à renforcer leur déploiement sur le terrain.

Renforcer ces piliers, c'est aussi appeler à ce qu'ils permettent la structuration d'un cadre global pour une pêche durable.

C'est pourquoi nous pensons que l'évaluation scientifique, la coordination et le contrôle qui sont au cœur du modèle européen de pêche doivent également être au cœur des échanges de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan qui se tiendra à Nice. Ces piliers doivent permettre d'ouvrir la voie vers une pêche durable partout dans le monde, contrôlée, et en mesure de s'adapter aux défis posés sur les écosystèmes marins par le dérèglement climatique et la pollution d'origine terrestre.



-
- ¹ FAO, La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2024 – La transformation bleue en action, 2024., <https://doi.org/10.4060/cd0683fr>
- ² UN Trade and Development (UNCTAD), Energy transition of fishing fleets : Opportunities and challenge for developing countries, p. 8, janvier 2024, https://unctad.org/system/files/official-document/ditcted2023d5_en.pdf
- ³ European Environment Agency. (2020). State of nature in the EU: Results from reporting under the nature directives 2013-2018. Publications Office of the European Union, Luxembourg. doi:10.2800/705440
- ⁴ Commission européenne, Direction générale des affaires maritimes et de la pêche, *La politique commune de la pêche en chiffres : données statistiques de base : édition 2022*, Office des publications de l'Union européenne, 2023, <https://data.europa.eu/doi/10.2771/30774>
- ⁵ European Environment Agency, Marine Protected areas in Europe's seas, 19 décembre 2024 ; <https://www.eea.europa.eu/en/analysis/indicators/marine-protected-areas-in-europes-seas>
- ⁶ FAO, La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2024 – La transformation bleue en action, 2024., <https://doi.org/10.4060/cd0683fr>
- ⁷ Ibid.
- ⁸ Ibid.
- ⁹ Élaborées à partir des données issues de Common Reporting Format Tables (Convention) 2023 (tables 1A(a)s4, 3s1 and 3s2, 1.A(a)s3, 1.D), Party-authored reports : European Union, UNFCC, 2023
- ¹⁰ University of Washington, Sustainable Fisheries, The Environmental Impact of Food, <https://sustainablefisheries-uw.org/seafood-101/cost-of-food/>
- ¹¹ UN Trade and Development (UNCTAD), Energy transition of fishing fleets: Opportunities and challenge for developing countries, p. 8, janvier 2024, https://unctad.org/system/files/official-document/ditcted2023d5_en.pdf
- ¹² European Union (Convention). 2023 Common Reporting Format (CRF) Table. En date du 18/04/2023, <https://www.eea.europa.eu/publications/annual-european-union-greenhouse-gas-2/european-union-crf-tables-1990-2021/view>.
- ¹³ Élaborées à partir des données issues de Common Reporting Format Tables (Convention) 2023 (tables 1A(a)s4, 3s1 and 3s2, 1.A(a)s3, 1.D), Party-authored reports : European Union, UNFCC, 2023
- ¹⁴ France Filière Pêche, Étude sur les émissions de gaz à effet de serre par la flotte de pêche française, 2020, <https://www.francefilierepeche.fr/projets/gespeche-evaluation-emission-gaz-effet-de-serre/>.
- ¹⁵ Ibid.
- ¹⁶ FranceAgriMer - Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France – Données 2023. Juillet 2024, <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/74190/document/BIL-MER-2024-CHIFFRES-CLES-2023.pdf?version=4>
- ¹⁷ Agreste - Pêche et aquaculture. Pêche maritime, Graph'Agri 2024. Novembre 2024, <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFra2024Chap7.1/detail/>
- ¹⁸ FranceAgriMer - Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France – Données 2023. Juillet 2024, <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/74190/document/BIL-MER-2024-CHIFFRES-CLES-2023.pdf?version=4>
- ¹⁹ Vermard Youen, Ulrich Clara (2025). Bilan 2024 du statut des ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale en 2023. Ref. Rapport RBE/25-004. Ifremer. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00946/105772/>
- ²⁰ Ibid.
- ²¹ Ibid.



-
- ²² GIEC, 2019 : Résumé à l'intention des décideurs, Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique [sous la direction de H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, V. Masson-Delmotte, P. Zhai, M. Tignor, E. Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Nicolai, A. Okem, J. Petzold, B. Rama et N. M. Weyer].
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/3/2020/07/SROCC_SPM_fr.pdf
- ²³ Ibid., p.10
- ²⁴ Ibid., p.10
- ²⁵ Ibid., p.20
- ²⁶ Vermard Youen, Ulrich Clara (2025). Bilan 2024 du statut des ressources halieutiques débarquées par la pêche française hexagonale en 2023, p. 17-18. Ref. Rapport RBE/25-004. Ifremer.
<https://archimer.ifremer.fr/doc/00946/105772/>
- ²⁷ GIEC, 2019 : Résumé à l'intention des décideurs, Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique [sous la direction de H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, V. Masson-Delmotte, P. Zhai, M. Tignor, E. Poloczanska, K. Mintenbeck, M. Nicolai, A. Okem, J. Petzold, B. Rama et N. M. Weyer].
- ²⁸ Facts and figures on the common fisheries policy, basical statistical data, 2022 edition, p 14,
https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/facts-and-figures/facts-and-figures-common-fisheries-policy_en
- ²⁹ Pénélope Debreu, La pêche européenne : amélioration fragile et avenir incertain, Terra Nova, 25 avril 2024, p.10, https://tnova.fr/site/assets/files/61751/la_peche_europeenne_-_amelioration_fragile_et_avenir_incertain.pdf?1cx3ti
- ³⁰ Ibid.
- ³¹ Cluster maritime français (2022), L'économie bleue de la France,
https://www.info.gouv.fr/upload/media/organization/0001/01/sites_default_files_contenu_piece-jointe_2023_04_00-l-economie-bleue-en-france-2022-edito-intro-sommaire.pdf
- ³² European Environment Agency (2020). State of nature in the EU: Results from reporting under the nature directives 2013-2018. Publications Office of the European Union, Luxembourg. doi:10.2800/705440
- ³³ Nations Unies, Assemblée générale, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement : Notre avenir à tous, Document A/42/427 (4 août 1987)
- ³⁴ Projet SCEDUR, 2022, Identification des indicateurs de durabilité de la pêche française, Ifremer [Jules Danto, Fabien Daures, Nicolas Desroy, Marie Savina-Rolland, Youen Vermard, José Luis Zambobino-Infante], Ref. RBE/HALGO/LTBH.2021-10/87378,
<https://archimer.ifremer.fr/doc/00762/87378/92873.pdf>
- ³⁵ Commission européenne, Direction générale des affaires maritimes et de la pêche, *La politique commune de la pêche en chiffres : données statistiques de base : édition 2022*, Office des publications de l'Union européenne, 2023, <https://data.europa.eu/doi/10.2771/30774>



Cofinancé par
l'Union européenne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

terredepeches.fr

CONTACT :

contact@terredepeches.fr

